



Campus Louis Giraud CFPPA de Vaucluse

Adresse postale
CFPPA de Vaucluse
BP 274
84208 CARPENTRAS CEDEX

Site de Carpentras
CFPPA
Hameau de Serres
310 chemin de l'Hermitage
CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90
Fax 04 90 60 93 78
cfppa.carpentras@educagri.fr
<http://campus.louisgiraud.online.fr>
<http://cfppadevaucluse.fr>

Mise à jour
Sept 15

CAPa J.P.

CERTIFICAT d'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE Jardinier Paysagiste

Le travail et les métiers

L'ouvrier paysagiste entretient et participe à la création d'espaces verts privés ou publics. Il est chargé des divers travaux de tailles, de tonte, de désherbage et d'implantation de végétaux, construction d'ouvrages paysagers ou encore du réseau d'arrosage. Il utilise du matériel motorisé ou non en respectant les règles de sécurité.

L'ouvrier paysagiste réalise son travail en fonction des consignes données par son responsable.

Le CAPa "Jardinier paysagiste" représente le premier diplôme d'entrée dans le métier. Il peut exercer dans différentes structures : entreprise de travaux paysagers, collectivité territoriale, société H.L.M, copropriété, secteur hospitalier, etc...

Une poursuite de formation pour les titulaires du diplôme est possible en Brevet Professionnel 'Aménagements Paysagers' ou en Brevet Professionnel Agricole Travaux d'Aménagements Paysagers.

Les conditions d'entrée

Avoir un projet d'insertion professionnelle,
Satisfaire à des test écrits en mathématiques et expression et à un entretien oral de motivation.

Public concerné :

Demandeur d'emploi (rémunération possible selon la législation en vigueur)

Salariés d'entreprise : contrat de professionnalisation, emploi d'avenir, congé individuel de formation...

La formation

Les modules de formation (unités capitalisables) se déroulent de novembre à juin. La formation est d'une durée de 800 heures en centre et de 245 heures en milieu professionnel du paysage (7 semaines) pour les personnes en formation continue. Pour les contrats de professionnalisation, une alternance centre de formation / entreprise est mise en place sur 24 mois.

Contact : Martine Lacoste-Guiraute 04 90 60 80 90
martine.lacoste-guiraute@educagri.fr



Fonds social européen



Provence-Alpes-Côte d'Azur



LE PROGRAMME DE FORMATION

La formation est organisée en unités capitalisables (UC).

L'objectif du CAPa Jardinier Paysagiste est de former de futurs salariés techniquement irréprochables, responsables et compétents.

Le calendrier de formation du candidat est aménagé selon sa situation professionnelle (demandeur d'emploi, salarié d'entreprise,...) et ses acquis.

UC	Capacités	Thèmes
UC G1	Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	Prendre position dans une situation à caractère social et civique Utiliser des outils dans des situations de la vie courante
UC G2	Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	S'exprimer à travers une réalisation personnelle Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
UC G3	Inter agir avec son environnement social	Adapter son langage et son comportement aux situations de communication S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif
UC P1	Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager	Entretien la végétation Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères
UC P2	Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager	Réaliser des travaux de mise en place de végétaux Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères
UC P3	Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements	Réaliser des opérations de maintenance conditionnelles des matériels et équipements Réaliser des opérations de maintenance correctives des matériels et équipements
UCARE	Réaliser des jardins potagers	Réaliser les travaux de mise en place des infrastructures du potager Réaliser des travaux de mise en place des végétaux

DELIVRANCE DU DIPLÔME

Quatre situations professionnelles comprenant huit épreuves doivent être validées pour l'obtention du diplôme du Ministère de l'Agriculture.

IMPORTANT : Le candidat devra s'acquitter d'une participation pour les services connexes (carnet de l'apprenant, documents, fournitures diverses, etc...)